



MAIRIE DU 4^e ARR.

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION
D'ARRONDISSEMENT (CICA) DU 4^e ARRONDISSEMENT DE LYON**

=====

Séance du mercredi 17 janvier 2023

Thème : le handicap

RÉMI ZINCK :

Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à ce CICA dédié au handicap. Je profite de ce début de CICA pour vous présenter tous mes vœux de bonheur personnel et de réussite dans vos projets personnels, professionnels, associatifs.

Je vais laisser la parole à Brigitte GILLET. Je vous présente rapidement Brigitte GILLET, bien que je l'aie déjà fait au dernier conseil. Brigitte GILLET est la nouvelle élue en charge de la Démocratie locale. Elle succède à Loïc RIGAUD.

Brigitte, premier CICA pour vous, je vous laisse la parole.

Brigitte GILLET :

Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour et d'abord, tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Je vous remercie de votre présence active aux CICA et à celui-ci qui a pour thème le handicap et les problèmes qui se posent au quotidien pour les personnes en situation de handicap.

À l'ordre du jour, il y a trois questions qui ont été établies en concertation avec les associations du CICA. La première, sur l'accessibilité au sport pour les personnes en situation de handicap, qui sera posée par le Conseil de quartier Est, par Isabelle CHEMIN. Les deux suivantes sont portées par le Conseil de quartier Ouest : la deuxième concerne le handicap et l'enseignement et plus précisément les classes Ulis, portée par Élisabeth BLACHÈRE ; et la troisième

porte sur l'accueil de jour et l'accès aux logements adaptés, présentée par Justine NAHON.

Pour ce CICA, je vous propose que l'on travaille en deux phases. Lors de la première phase, on posera toutes les questions les unes après les autres. La deuxième phase débutera par une prise de parole de Nadège BORRON, 5^e adjointe auprès du Maire du 4^e arrondissement et déléguée notamment au Handicap, qui introduira le plan Handicap de la Ville de Lyon pour la période 2023-2026.

Ensuite, pour répondre à la question numéro 1, ce sera Alexandre CHEVALIER, qui est 18^e adjoint au Maire de Lyon et conseiller aux Sports et jeunesse auprès du Maire du 4^e arrondissement. Pour répondre à la question numéro 2, ce sera Nadège BORRON. Et pour répondre à la question numéro 3, ce sera Aline GUITARD, 3^e adjointe auprès du Maire du 4^e arrondissement et en charge du Logement.

Je vous remercie et je laisse la parole à Isabelle CHEMIN.

Isabelle CHEMIN :

Bonsoir à toutes et tous.

Juste un petit préambule pour dire que le handicap intéresse le Conseil de quartier Est et Rhône depuis plus d'une dizaine d'années puisque Anaïs LANCIEN, fervente, présente et membre du Conseil de quartier, avait mis en place cette commission handicap. Suite à son déménagement sur Caluire, c'est Didier TISSOT qui a repris l'animation et qui en 2015, l'a ouverte à l'ensemble des Conseils de quartiers du 4^e arrondissement.

C'est vraiment un sujet qui depuis dix ans intéresse les Conseils de quartier du 4^e arrondissement, mais également dans le 1^{er} arrondissement puisqu'il avait effectué un rapprochement et organisé des réunions avec le Conseil des enfants du 1^{er} arrondissement.

Plusieurs actions avaient été menées et il y avait eu un très, très bon retour des enfants et avec beaucoup de questions qu'ils lui avaient posées. Ça avait ouvert un peu les « chakras » et ça avait sensibilisé les plus jeunes. Il y a eu aussi beaucoup d'actions menées avec le collègue Clément Marot, des déambulations, des accompagnements aussi bien pour le handicap, surtout physique pour le coup. Les enfants avaient pu tester des fauteuils et s'étaient bien rendu compte, que pour accéder aux commerces ou autres espaces, c'était très, très compliqué.

Un très grand travail avait donc été mené. La Covid et les ennuis de santé de Didier sont passés par là et Anaïs a recréé cette commission suite à la journée du 25 juin 2021. Aujourd'hui, nous sommes sept membres actives. Eh oui, nous ne sommes que des femmes dans cette commission ! Mais si des hommes pas très loin nous entendent et voudraient venir nous rejoindre, ce serait avec grand, grand plaisir ! Mais aujourd'hui, constat est fait que nous ne sommes que des femmes.

Nous avons donc préparé, lors de la commission qui s'est réunie la semaine dernière, le 8 janvier, trois questions autour du sport, de l'éducation, de l'accueil de jour et du logement. Bien sûr, nous avons pris connaissance du plan Handicap présenté en décembre dernier. Nous n'avons pas pu tout lire et c'est Justine qui pourra exposer ce point.

Par ailleurs, je m'excuse de suite, je devrai vous quitter vers 18 h 05/18 h 10, étant retenue vers 19 h 00 un peu plus loin. Je vais donc vous poser la question sur le sport.

Nous avons donc contacté l'OFFISA *via* son président, Laurent GUILHERMET. Force est de constater que 99 % des clubs croix-roussiens n'accueillent pas de personnes en situation de handicap, mental et moteur — sauf Aquarius, à la piscine Saint-Exupéry, dont les places sont restreintes ainsi que les plages horaires. Conscients que certaines salles ou gymnases ne sont pas adaptés eu égard à leur construction, pour le handicap moteur, ou à la formation des personnes encadrantes pour l'accueil de handicap mental. Notre société inclusive se doit de considérer tous ses citoyens et devrait mettre en œuvre par tout moyen l'accueil pour tous les porteurs de handicap visibles, invisibles.

L'année 2024 est l'année du sport avec les Jeux olympiques et paralympiques. Gageons que cela puisse permettre une meilleure acceptabilité.

Notre question : comment pouvons-nous imaginer un meilleur accueil ? Quelles aides ou contributions pouvons-nous apporter en tant que commission handicap des Conseils de quartier du 4^e arrondissement ?

Élisabeth BLACHÈRE :

Élisabeth BLACHÈRE, je crois que tout le monde me connaît, présidente du Conseil de quartier Croix-Rousse Ouest et membre de cette commission pilotée par Isabelle CHEMIN.

Voilà la question. Le sujet du handicap est fort varié, très, très vaste et nous nous attachons ici à la question de l'accueil à l'école élémentaire — en classe, à la cantine, en périscolaire — des enfants porteurs de handicap et en particulier de ceux dont le handicap est mental.

Nous nous réjouissons d'apprendre que le plan Handicap 2023-2026, voté lors du conseil municipal du 21 décembre, prévoit parmi ces 100 propositions un budget conséquent pour le recrutement d'agents dédiés à l'encadrement des enfants porteurs de handicap lors des temps méridiens, périscolaires, de loisirs ou de sport dans les écoles. Souhaitons que la mise en place de ces agents comble le manque actuel important d'AESH — Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap — qui pénalise les enfants et leurs familles.

Par ailleurs, on constate qu'il n'existe aucun accueil en classe Ulis — Unité Locale d'Inclusion Scolaire — dans les écoles élémentaires du 4^e arrondissement. Une grande majorité des arrondissements de Lyon propose des classes Ulis. Pourtant, dans ces classes de douze élèves, l'enseignement est dispensé par des enseignants spécialisés en capacité de suivre et de faire avancer ces élèves différents. Nous sommes bien conscients que c'est l'inspection académique qui est compétente en la matière, mais nous demandons quels sont les critères d'attribution de ces classes par l'Éducation nationale et comment la Mairie peut-elle intervenir afin d'en avoir connaissance ? Et en conséquence, comment la Mairie peut-elle faire en sorte que chaque enfant porteur de handicap répondant à ces critères, puisse être accueilli dans ce type de classe dans notre arrondissement ?

Merci.

Justine NAHON :

Bonjour, je suis Justine NAHON, c'est mon premier CICA. Je suis toute émue.

J'habite le quartier Ouest. Je suis une maman d'un enfant porteur de handicap et depuis quelques temps, j'essaye de rencontrer des gens pour parler des problèmes qu'il y a à la Croix-Rousse.

J'ai lu les projets de la Mairie centrale pour 2023-2026 et il y a beaucoup de réponses sur le sport et sur l'éducation. Donc ça, c'est très, très bien. C'est une belle avancée. Par contre, concernant le logement et le travail de l'handicap, il y a très peu de propositions. On constate au sujet des adolescents et jeunes adultes porteurs de handicap mental qu'il n'existe aucun accueil pour eux dans les structures associatives type ADAPEI — association de parents et amis de personnes en situation de handicap — comme il en existe une à Vaise, donc aucun foyer de vie en journée ou en internat dans notre arrondissement du 4^e arrondissement. Pas plus qu'il n'existe d'ESAT — Établissement et Service d'Aide par le Travail — pour le travail de ces jeunes. Quelle est la position de la Mairie en matière de structures d'accueil et de travail ?

Le logement pour les porteurs de handicap est également inexistant. La Mairie ne pourrait-elle pas proposer des logements pour des jeunes porteurs de

handicap autonomes, à savoir en capacité de travailler ? Un type de logement comme celui actuellement en cours, rue Hénon, sur l'ancien tènement des Petites Sœurs des Pauvres, à l'attention des étudiants et des personnes âgées, ne pourrait-il pas être proposé à ces jeunes en situation de handicap bien trop souvent oubliés ?

Merci.

Nadège BORRON :

Bonsoir à toutes et tous.

Je vais d'abord un peu récapituler le plan globalement pour tout le monde, et puis, ensuite, je répondrai aux questions concernant l'école et concernant les ESAT. Et puis je laisserai la parole à mes collègues, concernant le sport et le logement.

Je vous adresse tout d'abord mes meilleurs vœux pour cette année 2024. J'excuse Monsieur BOSETTI, adjoint à l'Inclusion des personnes en situation de handicap de la Ville de Lyon pour son absence.

Avant de répondre aux questions posées par les Conseils de quartier membres du CICA, je souhaitais recontextualiser la situation d'où nous sommes partis en 2020. Lors de notre prise de mandat, notre municipalité a été interpellée par l'ONU en 2021 sur le non-respect de la Convention internationale des droits des personnes en situation de handicap, malgré les avancées depuis la loi 2005. Je pourrai vous faire suivre les liens vers lesquels vous pourrez vous rediriger, si ça vous intéresse. Ce rapport reprochait une politique basée sur le modèle médical et paternaliste. Cela veut dire que les décisions pour les personnes en situation de handicap étaient toujours prises par le corps médical et l'institution, sans concertation avec celles-ci lorsqu'elles le pouvaient.

Cette analyse a été corroborée en 2023 par le Comité européen des Droits sociaux du Conseil de l'Europe, qui conclut par une violation de la Charte européenne par la France sur la question du respect des droits des personnes en situation de handicap. Pareil, je pourrai vous faire suivre tous les liens.

Pour avancer sur ce sujet à Lyon, notre majorité, par l'intermédiaire de Monsieur BOSETTI, a travaillé avec la CCA — Commission Communale d'Accessibilité — composée de personnes en situation de handicap, d'associations, d'institutions, de travailleurs sociaux et d'élus, afin de proposer le plan Handicap dans un premier temps, puis là on part sur un deuxième temps à travailler ensemble sur des groupes de travail divers et variés. Je vous ferai un bilan quand on aura avancé aussi lors des commissions handicap de l'arrondissement.

Le plan a été voté, comme vous l'avez dit, en décembre 2023 et est disponible sur le site internet de la Ville de Lyon. On en aura un papier si vous avez besoin. Je devais les recevoir, mais ils ne sont pas arrivés, je suis allée vérifier.

Je ne vous décrirai pas les 100 points de ce plan, cela serait beaucoup trop long, mais je vais en détailler les cinq axes fondamentaux que la Ville de Lyon s'est donnée comme objectifs. Pour ce plan et pour atteindre ces objectifs, la Ville de Lyon va consacrer un budget global de 16 millions d'euros pour les trois prochaines années, ce qui est non négligeable et une des rares premières fois où le budget englobe autant d'argent pour avancer.

Le premier axe est « Réduire la dette d'accessibilité ». Pour être concrète, nous étions à 11 % de bâtiments Ville de Lyon, ce dont parlait Isabelle CHEMIN, c'est-à-dire accueillir les personnes dans les structures sportives, les écoles, etc. Nous sommes aujourd'hui à 16 %, ce qui n'est pas suffisant et nous voulons atteindre les 50 % en 2026 avec un budget de 6 millions d'euros prévus. Un planning va nous être présenté par la DGTB avec les périodes des travaux, c'est-à-dire que l'on aura le *listing*. C'est demain et on aura un retour avec les dates, pareil, de tous les travaux prévus sur du moyen terme et du long terme. Je vous en informerai bien entendu.

Le deuxième axe est « Promouvoir la ville à hauteur d'enfant en situation de handicap » dans toutes les structures Ville de Lyon — crèches, écoles extrascolaires, comme le rappelait Élisabeth.

Ensuite, le troisième point « Agir pour davantage d'autonomie au quotidien », avec des leviers pour rendre accessibles les informations Ville de Lyon pour toutes et tous, soit *via* le site internet de la Ville qui sera adapté à différents handicaps, soit avec du personnel formé dans chaque Mairie. L'accès au sport, aux loisirs, au logement, à la culture, comme nous avons déjà pu le voir au moment des Fêtes des Lumières... Mais je laisserai compléter mes collègues sur ces points-là.

Le quatrième point, c'est « Renforcer le pouvoir d'agir des personnes au sein de la CCA avec des espaces ressources pour favoriser la pairaidance et le pouvoir d'agir également et de lutter contre le « validisme ». C'est-à-dire qu'au sein de la CCA, le Vice-Président sera une personne en situation de handicap, il y aura des personnes en situation de handicap qui viendront participer au groupe de travail. C'est ce qui est prévu. Il y aura des invitations faites *via* les associations ; soit les associations qui gèrent le handicap, soit les associations de parents. D'ailleurs, je vous informe qu'il y a beaucoup d'associations de parents qui participent à cette commission. Je ne sais pas si vous étiez informés ou pas, mais il y a plusieurs associations.

Et cinquième point, « Travailler une collectivité exemplaire dans son fonctionnement ». Je reviendrai sur ce point lors de la réponse sur les ESAT.

Voilà donc les cinq axes forts du plan Handicap de la Ville de Lyon qui entre en œuvre pour la période 2023-2026.

Je vais donc répondre maintenant à vos questions concernant l'éducation et le travail.

Il est important, tout d'abord, d'expliquer ce qu'est le dispositif Ulis. C'est une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire, comme l'a dit Élisabeth. Cette unité permet aux enfants en situation de handicap d'être scolarisés au sein d'une école dite classique. Les enfants porteurs de handicap sont accompagnés sur un temps donné par semaine par un ou une professeur(e) spécialisé(e). Le reste du temps, l'enfant est présent au sein de sa classe dite ordinaire.

C'est l'esprit de la loi de 2005 pour l'inclusion des enfants en situation de handicap. Chaque Ulis est définie avec un nombre de types de handicap. C'est-à-dire que, comme vous le disiez tout à l'heure, par exemple sur Caluire, il y a une Ulis qui regroupe certains types de handicap qui sont principalement le spectre autistique pour Caluire et les troubles TDAH. Donc c'est principalement ces troubles-là. Vous allez avoir à d'autres endroits d'autres troubles qui vont être moteurs, etc...

La décision d'ouvrir un dispositif Ulis dans un secteur était jusqu'alors prise par l'Académie en concertation avec la MDPH. La Ville de Lyon n'était pas considérée. Ceci étant dit, j'ai une « bonne nouvelle » entre guillemets. La Ville de Lyon a demandé *via* madame LÉGER, adjointe à l'Éducation et obtenu en novembre dernier, que nous participerions à la concertation concernant la création des dispositifs Ulis sur notre territoire.

Ceci étant dit, je le mets avec beaucoup de précaution. Nous ne sommes que concertés, nous ne sommes pas décisionnaires. C'est très important de bien dire les choses clairement. C'est-à-dire que si on a envie — parce qu'on aimerait en avoir une à côté de chez nous — d'ouvrir un dispositif, ce ne sera pas possible, ça ne marche pas comme ça. Mais ça, c'est quand même une bonne nouvelle parce que ce n'était pas fait jusque-là et c'est récent.

Pour compléter cette information, comme vous le disiez dans le plan Handicap, l'axe 2 informe que la Ville va recruter des AESH (Accompagnements des Élèves en Situation de Handicap) sur les temps extra-scolaires, pour un meilleur accompagnement des enfants.

Jusqu'à aujourd'hui, les AESH étaient seulement présents sur le temps scolaire. Les enfants porteurs de handicap étaient parfois exclus des temps périscolaires, car aucune solution n'était proposée pour adapter leur accueil. Cela était discriminatoire, bien entendu et engendrait des difficultés pour les familles concernées, et surtout concernant l'emploi et entre autres, souvent, l'accessibilité à l'emploi des femmes. Puisque c'est souvent, on le sait — pas toujours, on ne va pas globaliser —, les femmes lorsqu'il y a un handicap qui

mettent leur carrière entre parenthèses. Il y aura des propositions d'AESH, ça se fera bien sûr *via* la MDPH et les écoles, pour la demande.

Il a aussi été voté une enveloppe pour fournir du matériel adapté pour les enfants en situation de handicap dans les classes mais aussi les crèches. Petite parenthèse : bureaux ergonomiques adaptés au handicap, casques antibruit, tentes sensorielles, etc... Ça va être accompagné *via* l'association La Souris Verte pour le choix du matériel, qui est une association assez connue pour ceux qui connaissent le domaine.

Le deuxième point sur lequel vous nous avez interrogés est les ESAT, les Établissements ou Services d'Aide par le Travail. C'est un modèle datant de 1975, donc ancien, qui, avec l'évolution des droits des personnes en situation de handicap, a pour notre majorité besoin de changer. Entendons-nous bien, ce ne sont pas les personnes gestionnaires que je vais remettre en question, c'est le modèle. Il faut savoir que dans les ESAT, le droit du travail dans ces structures n'est pas égalitaire. Ce n'est pas le même droit du travail que les nôtres. C'est-à-dire que le SMIC est plus faible, pas de droit de grève. Du coup, pas d'inclusion à notre sens.

Ce système empêche l'autonomisation des personnes en situation de handicap : accès au logement, si vous n'avez pas un salaire correct, c'est un peu plus compliqué, déjà que c'est compliqué ; inclusion au sein de la société, c'est-à-dire que vous ne rencontrez pas beaucoup d'autres personnes.

La Ville de Lyon propose, dans l'axe 5, l'exemplarité dans son fonctionnement. Cela passe entre autres par le fait de rendre facile l'accès à l'emploi, au sein de son institution, aux personnes en situation de handicap avec une adaptabilité des postes, mais aussi adapter un poste si au cours de sa carrière, un ou une agent(e) rencontre une situation de handicap. C'est ce à quoi notre majorité aspire, et montrer l'exemple permettra à d'autres de s'en inspirer. Quelques entreprises se sont déjà engagées d'ailleurs sur cette vision inclusive, sur la ville de Lyon : des restaurants, des traiteurs, des personnes qui gèrent de l'événementiel, de l'agroalimentaire. Et les retours sont extrêmement positifs. Comme quoi, c'est possible. Nous devons donc aller sur cette voie pour l'inclusion afin de tendre vers plus d'égalité.

Je vais laisser maintenant la parole à Monsieur CHEVALIER et Madame GUITARD pour répondre aux autres questions. J'espère avoir répondu globalement aux vôtres. Je vais juste compléter que vous pouvez me contacter et que je viendrai aux commissions. Il faut laisser un message.

Alexandre CHEVALIER :

Bonsoir à toutes et à tous. Bonne année. Meilleurs vœux également.

La question sur le sport, je vais la traiter peut-être sur deux aspects. Il y a la problématique de l'accessibilité d'une part, et puis il y a l'offre sportive sur l'arrondissement aujourd'hui.

Sur l'accessibilité, on va dire qu'on n'est pas trop mauvais sur l'arrondissement. C'est-à-dire que nos gymnases sont plutôt bien équipés. La plupart sont de plain-pied, déjà, c'est plutôt pratique, à part le gymnase de La Ficelle, mais celui-ci bénéficie d'un ascenseur. On a des toilettes adaptées normalement, dans chaque gymnase, des vestiaires adaptés. Donc *a priori*, on est équipé pour accueillir des publics en situation de handicap dans nos équipements sportifs.

J'ai envie de dire que la problématique n'est pas forcément là. La problématique est plus en termes d'offre. Le constat, pour le coup, est assez maigre parce que quand on regarde l'offre sportive sur l'ensemble de l'arrondissement, à part la PESD — à moins qu'il y en ait une qui m'ait échappée — qui a une offre les mercredis après-midi avec le programme « Active ton sport » qui est cofinancé par la Métropole de Lyon, et encore, qui n'est pas un programme spécifique en direction des publics en situation de handicap. Il a un programme pour les collégiens qui sont éloignés de la pratique sportive. Ça peut être un collégien, par exemple, qui a trop traîné devant son ordinateur toute sa jeunesse et, à un moment donné, les parents ressentent le besoin chez cet enfant de faire du sport. Mais voilà, on ne peut pas forcément parler de public en situation de handicap. Même si, sur ce créneau-là, je pense qu'ils accueillent évidemment des personnes en situation de handicap. C'est la PESD qui propose ça *via* sa fédération, la FSCF. Sur le reste, le bilan est assez pauvre.

On a Aquarius — tu l'as cité — qui bénéficie d'un encadrement spécifique, et ça leur a demandé un gros investissement parce que c'est aussi une formation très spécifique, et d'autant plus en plongée qui est quand même un sport pas évident et à risque. Ils se sont donné les moyens, vraiment, ils ont formé leur personnel. Ça leur a coûté de l'argent, évidemment, ça leur a coûté du temps, mais ils sont très fiers de l'avoir fait ; je suis très fier qu'il l'ait fait. J'ai la chance de connaître une petite fille qui participe à ces activités et qui est enchantée de pouvoir le faire parce qu'elle en rêvait depuis très, très longtemps.

À part eux, sur les autres clubs du 4^e arrondissement, on n'a pas de section spécifique handicap, que ça soit au niveau des sports collectifs, voire même au niveau des sports individuels. À mon grand regret. Qu'est-ce qu'il faudrait faire ou qu'est-ce qu'il faut faire ? Évidemment, c'est encourager les clubs. Il y a un encouragement financier, déjà, qui est proposé par la Ville. Depuis que notre majorité est arrivée aux manettes, elle a engagé des critères dans ses budgets au sport.

Il y a différents critères, dont celui de l'inclusivité qui permet aux clubs qui respectent justement les différents critères, de pouvoir bénéficier de subventions supérieures à ce qu'ils pourraient prétendre.

Il y a cet encouragement-là qui existe, mais en même temps qui n'est pas saisi. Et on voit bien que ça ne suffit pas. On a d'autres formes d'encouragement qui sont moraux, on va dire. On essaie de pousser un peu les clubs. Mais on se retrouve finalement avec la même problématique que le sport féminin, voire en pire. Certains clubs vont nous dire : « Ah là là, mais vous savez, si vous voulez que j'accueille plus de filles, il faudrait que j'aie plus de créneaux. » La bonne excuse. Pour les personnes en situation de handicap, c'est pareil : « Ouh là là, si vous voulez que j'accueille et des filles et des personnes en situation de handicap, il me faudrait le triple de créneaux. » Vous voyez en plus le lien qui est fait, c'est assez terrible. Heureusement, ce discours-là, on l'entend assez peu auprès des clubs du 4^e parce que je pense qu'aujourd'hui la plupart ont été sensibilisés à ces questions et ont bien conscience des problématiques. Malgré leur bonne volonté et malgré les discours bienveillants, il n'empêche qu'aujourd'hui, on n'a pas de clubs qui ont franchi le pas de créer des sections vraiment à destination des personnes en situation de handicap. Et pourtant, ils pourraient, parce qu'à la fois dans les pratiques collectives, pratiques individuelles, on a tout un tas de sports qui s'y prêtent sur l'arrondissement.

Je pense qu'il y a besoin que votre groupe, par exemple des groupes de parents aussi, fasse un peu de lobbying auprès de ces clubs pour aussi les pousser à aller dans cette voie-là et à s'engager dans cette voie. C'est vrai que nous, c'est compliqué à la Ville. Je vous l'ai dit, il y a la pression financière, etc... Mais on ne peut pas non plus faire de l'ingérence auprès des clubs et les obliger à créer des sections pour accueillir les personnes en situation de handicap.

En tout cas, on y est attentifs, on y est vigilants. L'autre chose aussi sur laquelle on était vigilants, c'est : le tout compétition. Parce que les personnes en situation de handicap — je pense notamment à des enfants — peuvent très bien être incluses aussi dans des équipes mixtes, qui ne sont pas spécifiques ou réservées aux personnes en situation de handicap. Ça, ça peut se faire quand le club n'est pas dans un esprit d'ultra compétition et qu'il ne veut pas à tout prix remporter le match du dimanche. Là, pareil, je pense qu'on a des clubs sur le 4^e qui sont prêts à ça parce que beaucoup ont favorisé le sport loisir, le sport détente, le sport santé. Je pense qu'il y a une petite impulsion comme ça à créer, peut-être un peu de lobbying à faire pour que les choses se débloquent.

Justine NAHON :

Est-ce que je peux me permettre de vous poser une question par rapport à ça ? Moi, j'ai demandé à des clubs tout ça. À chaque fois — dont la PESD — ils

proposaient de mettre une personne en plus pour guider l'enfant en situation de handicap dans le groupe des enfants entre guillemets « normaux ». Donc il y a une possibilité. Mais est-ce qu'il n'y a pas la possibilité par vous, la Mairie, de proposer une formation ?

Alexandre CHEVALIER :

J'allais y arriver, vous m'avez devancé.

La Métropole de Lyon va proposer cette année — et c'est même bientôt parce que ça va commencer le 1^{er} février ; il va y avoir des sessions le 1^{er}, le 5 et le 12 février —, un programme qui s'appelle « Je participe au programme Club inclusif ». Ce programme Club inclusif est motivé par l'accueil des J.O paralympiques. On a une session à la fois en direction des dirigeants de clubs et des encadrants de clubs. Ce sont des sessions de sensibilisation. Comment pouvoir adapter son club et pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap ?

Vous avez différents modules qui sont mis en place. Ils appellent ça un module panorama, un module liminaire, un module famille de handicaps et un module ressources. Ça, c'est pour les dirigeants. Vous avez un module panorama liminaire aussi pour les encadrants et un module théorique : sport adapté et un module théorique handisport. Il y a toute une campagne de sensibilisation qui est en train de se monter. C'est bientôt, en gros c'est la semaine prochaine. Je n'ai pas pu sonder les clubs du 4^e, je ne sais pas si les clubs se sont inscrits. On interrogera peut-être Laurent et Serge pour voir. Je pense que la PESD a dû s'inscrire parce qu'à mon avis, ils sont quand même assez motivés sur ces sujets-là.

J'espère que d'autres clubs du 4^e se sont inscrits et pourront rejoindre la démarche. Si ce n'est pas le cas, moi je verrai à ce moment-là avec la Métropole si on peut récupérer les contenus et peut-être faire une réunion — parce qu'on a des réunions, sur l'arrondissement, assez régulièrement —, et notamment organiser ça en partenariat avec l'Office des Sports. On pourrait peut-être faire une réunion dédiée à ce moment-là à la question du handicap et à laquelle on pourrait vous inviter. Ça vous permettrait aussi de faire du lobbying en direct auprès des clubs.

Voilà la proposition que je peux vous faire. Mais je vous partage le constat qu'il n'y a pas assez et qu'il y a besoin de faire plus. Ça, c'est évident.

Aline GUITARD :

Concernant le logement, on va repartir un peu en arrière. On parlera à nouveau beaucoup de la loi de 2005 sur le handicap. La loi de 2005 donnait une obligation de 100 % de logements adaptés dans le neuf, ce qui était une très bonne avancée puisqu'on avait un parc — que l'on parle de logement privé ou que l'on parle de logement social — très, très mal adapté, notamment au handicap moteur.

La loi Élan de 2018 a mis à mal le logement adapté en réduisant drastiquement les exigences de logements adaptés dans les constructions neuves, puisqu'elle a redescendu les exigences à 20 % maximum de logements adaptés et elle demande par ailleurs que 80 % des logements soient évolutifs. Alors évolutifs, ça veut dire éventuellement adaptables à un éventuel locataire en situation de handicap. Tout le monde comprend très bien que ça ne veut strictement rien dire, notamment en ce qui concerne les logements du parc privé.

À la Ville de Lyon, nous avons voté en 2022 l'adhésion de la Ville à la charte de partenariat sur le logement adapté, qui est une charte métropolitaine qui a lancé un travail avec les bailleurs. Un audit est en cours chez tous les bailleurs sociaux pour répertorier les logements adaptés au handicap moteur, lister ceux qui peuvent et donc doivent être rénovés et adaptés, et lancer les travaux.

C'est un travail titanesque car on partait de très, très loin dans la connaissance de leur propre patrimoine par les bailleurs. En fait, parfois, des logements étaient étiquetés adaptés et quand on se rendait sur place, on se rendait compte que l'adaptation, c'était juste une barre dans la salle de bain. À l'inverse, des logements étaient étiquetés pas du tout adaptés et en réalité, ils l'étaient. Donc, c'est encore en cours. Mais les bailleurs et tous les signataires de la charte ont à cœur d'avancer vite et d'ores et déjà, dans les CALEOL qui sont les commissions d'attribution de logements sociaux, un certain nombre de logements sont clairement identifiés handicap et cette fois, sont clairement adaptés au handicap et attribués sur ce critère à des demandeurs en situation de handicap avéré.

En effet, les personnes en situation de handicap sont éligibles à des logements sociaux comme tout le monde. Une fiche handicap existe d'ailleurs sur le logiciel de constitution des dossiers de candidature. La question qui se pose est donc toujours le nombre de logements adaptés, en particulier au handicap moteur.

Pour les personnes avec un handicap mental, cela dépend de leur degré d'autonomie. C'est une question qui avait déjà été soulevée en 2021 par une association de parents de jeunes adultes trisomiques, car ce sont des personnes qui sont clairement mal prises en compte dans les questions du logement parce qu'elles ne sont pas forcément complètement autonomes,

même quand elles travaillent, et en même temps souvent beaucoup trop autonomes pour vivre dans des foyers ou dans des pensions.

C'est l'endroit où on a un trou dans la raquette. Dès que les personnes sont autonomes, quel que soit leur handicap — mental, moteur —, elles ont un emploi ou touchent l'AAH. On a énormément de dossiers, de gens qui ont un handicap à 20, 30, 50 % et qui se voient tous les mois attribuer des logements, avec comme financement de leur logement un tout petit salaire, l'AAH et l'allocation logement. Donc ce n'est pas un problème dans l'accès, mis à part le nombre de logements adaptés. Mais pour les personnes en handicap mental, la difficulté va être ce degré d'autonomie. Quelqu'un qui ne peut pas se gérer complètement tout seul et qui va avoir besoin d'un accompagnement, ne pourra pas être seul dans un logement autonome, et donc va devoir dépendre de logements accompagnés.

Du coup, ce que j'ai cru comprendre dans votre question sur l'exemple du tènement des Petites Sœurs des Pauvres, c'était ça, vous parliez d'insertion. Les lieux où on va faire de l'insertion, ce n'est clairement pas les logements comme les logements qu'il y a aux Petites Sœurs des Pauvres. Les logements de cet immeuble sont des logements privés — ce bâtiment est privé — sur lesquels il y a un démembrement pour 17 ans pour faire pendant 17 ans du logement social senior et étudiant.

Ce logement social et étudiant n'est pas du tout du logement accompagné, c'est simplement du logement attribué sur critères sociaux. En clair, c'est du PLS, donc c'est pour des revenus assez élevés puisque les logements étudiants sont tous étiquetés PLS. Parce que visiblement, à l'état, quelqu'un s'est dit que les étudiants avaient les moyens de payer le plus haut niveau du logement social. Donc tous les logements étudiants sont étiquetés PLS. Ça va très bien avec la loi Élan qui, décidément, a fait beaucoup de mal en 2018. Et les logements seniors sont aussi des logements PLS pour des logements locatifs sociaux PLS. Et en plus, ils ne le sont que pour 17 ans puisque c'est une entreprise privée qui a passé un contrat avec une foncière sociale pour 17 ans et ensuite, ils reviendront à leurs propriétaires privés qui ont investi et ils passeront dans le domaine privé. Quelque chose que nous ne faisons plus et contre lequel nous nous battons depuis le début du mandat.

Les bâtiments de logements sur lesquels on va avoir un accompagnement social, ça va être des bâtiments dans lesquels on aura une escale solidaire. Ça va être des Adoma, des foyers comme il y a sur le quai Gillet ou des pensions de famille qui vont toutes avoir des profils différents et des pensions de famille pour des personnes complètement isolées et seules. Il y a des pensions de famille pour des jeunes où il va y avoir une présence d'accompagnants, éducateurs, etc...

Ou alors la personne en situation de handicap — si elle n'est pas suffisamment autonome pour se gérer seule et pour gérer les factures — peut être accompagnée par des associations. En tous les cas, c'est vrai que sur le handicap mental, il y a une difficulté parce que les structures où il y a un accompagnement, telles les pensions de famille ou les foyers, ne sont pas très nombreuses et que les associations qui accompagnent ne sont pas très nombreuses non plus.

Une dernière chose, même si ce n'est pas tout à fait sur le sujet du handicap. Pour la pension de famille, on n'en a pas encore dans le 4^e, mais on a un projet rue du Bois de la Caille, qu'on a lancé dès 2020, qui a malheureusement été arrêté par des riverains qui ne veulent pas de logements sociaux à côté de chez eux et qui ont fait un recours. Ce recours a été rejeté par le tribunal. Simplement, en trois ans, les conditions pour construire se sont un peu transformées. Habitat et Humanisme est donc obligée de revoir sa copie, de se retourner vers d'autres entreprises, etc... On espère que ça va enfin se construire rapidement.

Je voulais juste dire deux mots sur un projet et une chose qui existe déjà à Lyon 4^e. On est plus dans le champ de la maladie que dans le champ du handicap, mais on parle de maladies qui sont handicapantes.

Je voudrais évoquer la Maison Roussy, qui a ouvert en 2020, qui est le fruit d'un partenariat entre Le Vinatier et le bailleur social ICF, qui a été portée par la Mairie du 4^e et qui est une structure dans une très belle maison qui a cinq appartements pour accueillir des personnes qui ont vécu une longue hospitalisation à Vinatier. Qui sont suivies par le CMP de Perrache et par Le Vinatier et qui peuvent, après cette longue hospitalisation, avoir besoin d'un accompagnement pour le retour à l'emploi et pour le retour au logement et à la gestion autonome.

Dans la Maison Roussy, ils sont accompagnés. Ils versent une indemnité, mais ils sont accompagnés comme dans un foyer, jusqu'à ce qu'ils soient en capacité de retourner dans le logement ordinaire. Et enfin, un projet que nous portons avec Grand Lyon Habitat sur le tènement du quartier Pernon, qui est un projet d'un bâtiment de logements sociaux dans lequel il y aura une colocation Alzheimer, coportée par Grand Lyon Habitat et par les Petits Frères des Pauvres pour accueillir treize personnes seniors ayant Alzheimer, pour qu'ils puissent vivre dans le droit commun du logement en étant accompagnés. C'est par petites touches, mais on essaye.

Justine NAHON :

Dans le handicap mental, il y a de plus en plus d'Alzheimer. Est-ce qu'ils seront aussi acceptés dans cette association ?

Aline GUITARD :

Pour ce qui est de la colocation Alzheimer, qui est portée par les Petits Frères des Pauvres, elle sera sur critères extrêmement sociaux. On sera sur du logement PLAI qui sont les personnes qui sont accompagnées par les Petits Frères des Pauvres. C'est-à-dire des personnes qui étaient très isolées, avec de très petits revenus et qui en plus, en avançant dans la vie, ont Alzheimer. Ce qui rajoute encore à leur difficulté financière. Ce seront des chambres PLAI sur lesquelles il faudra postuler pour le coup : critères sociaux, logements sociaux en lien avec les Petits Frères des Pauvres et Grand Lyon Habitat.

Élisabeth BLACHÈRE :

On va revenir certainement autour des questions à poser ou peut-être sur ces questions de logement. Encore que ça a été clair, mais bon.

Je voulais te dire Nadège que par rapport à la question sur les fameuses classes Ulis, je n'ai pas eu la réponse...

Nadège BORRON :

Ces « dispositifs », ce ne sont pas des classes. Non, mais c'est très important parce que justement, comme c'est l'idée de l'inclusion, c'est très important pour moi. Parce que « classe », ça met un peu à part. Et là, c'est un dispositif qui permet justement aux élèves d'être inclus.

Élisabeth BLACHÈRE :

J'accepte, je ferai attention. Sur le chapitre du vocabulaire et du jargonage, je pourrais en dire beaucoup.

Nadège BORRON :

Pour nous, c'est important, ce n'est pas du jargonage.

Élisabeth BLACHÈRE :

Il n'y a pas eu de réponse. C'est que là, j'ai la liste de tous ces dispositifs dans tous les arrondissements, et pourquoi pas le 4^e ?

Aline GUITARD :

Je vais répondre parce que pour le coup, c'est l'élue mais c'est aussi l'enseignante qui a fait la formation pour travailler en structures d'accompagnement aux personnes en situation de handicap.

Je vais le redire, « dispositif », ce n'est pas du jargon. C'est très important parce qu'une classe, c'est effectivement une structure à part. Comme des institutions et un certain nombre d'institutions où on cherche à parquer les enfants. Et moi, je milite pour que les enfants soient inclus à l'école. Les dispositifs, qu'ils soient pour les élèves non-francophones, les dispositifs UPE2A ou pour les élèves en situation de handicap, c'est la possibilité d'être accompagné dans sa singularité tout en étant au milieu des autres. Et c'est important. Pourquoi pas de classes Ulis ? Parce que l'Académie n'a pas considéré qu'il était nécessaire d'en avoir une sur le 4^e.

Je vais redire : les Ulis sont des dispositifs qui ne sont pas territorialisés. L'objectif du rectorat de Lyon au cours des cinq dernières années a été de s'assurer qu'il y ait : une Ulis dans chaque collège. Parce qu'un collège, ça regroupe un secteur plus vaste qu'une école. Même comme ça, ça ne répond pas aux besoins. J'ai des élèves que j'ai eus lorsque je travaillais aux Buers — donc au quartier des Buers, à Villeurbanne —, qui habitaient le quartier Pernon de la Croix-Rousse. Nous prenions le métro ensemble pour aller à l'école. Ils étaient aux Buers parce que l'Ulis dont ils dépendaient était aux Buers.

Il n'y a pas de territorialisation, il y a neuf situations de handicap listées plus l'option F qui concerne les élèves en prison. Ces situations de handicap sont regroupées de façon territorialisée. C'est pour ça que c'est la MDPH et l'Académie qui gèrent leurs implantations. Parce qu'il n'est absolument pas possible à une famille ou même à une Mairie de faire la recherche pour connaître toutes les situations de handicap, spécifiquement pour calculer combien d'enfants sont concernés par tel handicap, qui nécessiterait que du coup, on ouvre l'Ulis à tel endroit. C'est la MDPH qui est compétente pour ça et qui travaille en collaboration avec le rectorat parce que c'est le rectorat qui met les moyens humains, *via* les PIAL et *via* les enseignants référents, pour accueillir les élèves.

C'est une très bonne nouvelle que la Ville puisse intervenir dans le dialogue avec le rectorat. Ça, c'est une très, très bonne nouvelle. En revanche, ça ne signifie pas qu'on aura forcément une Ulis sur le territoire du 4^e. Si le rectorat et la MDPH considèrent que sur la ville de Lyon, il y a un certain nombre d'Ulis... Par exemple, s'il y en a une sur le 1^{er} et une sur Caluire qui correspondent aux handicaps les plus nombreux que nous avons sur le 4^e, alors ils n'ouvriront pas

d'Ulis sur le 4^e puisque les enfants du 4^e pourront aller sur le 1 ou pourront aller sur Caluire. Ce n'est pas territorialisée. Voilà la réponse.

Nadège BORRON :

C'est ce que j'avais dit dans mon texte, que c'était territorialisé. Mais ce n'est pas grave.

Je voulais juste compléter — et je ne l'ai pas mis dans mon texte parce que ça ne répondait pas totalement à vos questions.

Il y a quand même aujourd'hui la Métropole Aidante qui existe, qui est un dispositif financé par la Métropole et par la Ville, et qui permet d'accompagner les parents, entre autres, où les familles de personnes en situation de handicap. Que ce soient des familles avec des parents qui sont âgés et qui ont besoin d'être accompagnés, ou des familles qui ont besoin, aussi bien administrativement que pour des temps de répit, de pouvoir aller à des cours de sophrologie etc... Avec du personnel qui peut venir aussi des éducateurs.

C'est quand même important. C'est un dispositif récent, qui a un an, et c'est une association qui est soutenue par la Métropole et par la Ville. Toutes les infos sont sur Internet par metropoleaidante.fr. Pour tout ce qui est administratif aussi, ça peut être très important pour accompagner.

Brigitte GILLET :

Est-ce que vous avez encore des questions et des précisions à demander ?

Anne PELLET :

Bonjour à toutes et tous, tous mes vœux pour cette nouvelle année 2024.

Merci pour vos interventions très intéressantes et pour les réponses qui le sont tout autant. C'est long, c'est beaucoup de travail, mais on progresse quand même parce que j'ai des souvenirs d'il y a très longtemps, par ma sœur.

Moi, je voulais juste revenir sur ce que j'appellerais les conflits d'usage, ceux du quotidien, dans la circulation quand on se retrouve dans la rue. On m'a fait remonter d'abord la problématique des trottinettes qui traînent partout. Moins maintenant, dans la rue, depuis que vous avez réglementé ça, mais il en reste encore. Ou alors les problèmes de circulation n'importe comment, et notamment pour les gens malvoyants, c'est très difficile.

J'irai plus loin aussi avec les nouvelles rues aux enfants et les zones de rencontre où les repères, parfois, ne sont plus là. Et ces repères permettent quand même d'avancer et de se repérer — c'est le cas de le dire — sur ces nouvelles rues. Donc qu'on les fasse, oui, mais qu'on tienne compte de ces personnes qui ont des difficultés à se repérer.

Mon dernier point sera sur l'intégration des Voies Lyonnaises qui sont déjà prises par certains deux-roues, tous confondus, comme des autoroutes et qui font que — déjà pour des gens valides — traverser devient très compliqué, voire dangereux. Alors je n'imagine même pas, pour des gens qui ne sont pas forcément en situation de handicap, mais en tout cas fragilisés, des personnes âgées blessées et autres. C'est vraiment un sujet important à prendre en compte dans l'évolution des mobilités aujourd'hui.

Merci.

Nadège BORRON :

Bonsoir, Madame PELLET, je vais juste vous répondre sur le développement pour les personnes malvoyantes. Ça va être développé sur toute la ville. C'est dans le plan Handicap justement. Il y aura justement les sonneries exprès pour toutes les personnes malvoyantes d'ici 2026. Ça fait partie de l'accessibilité. Sur les autres questions, je n'ai pas tout de suite les réponses, mais je pourrai poser les questions.

Anne PELLET :

Le repère sonore, notamment pour les feux, c'est vrai que c'est important. Je pense plutôt quand on est dans une rue dans laquelle il n'y a plus vraiment de marquages de trottoirs, où est le marquage possible pour qu'on puisse suivre ça ?

Nadège BORRON :

Vous parlez des bandes de vigilance. Ça aussi, ça va être développé. Par rapport aux passages piétons, vous parlez ? Elles ne sont pas partout, mais elles vont être développées encore plus.

RÉMI ZINCK :

Sur les bandes de vigilance, je dois dire que — comme quoi, je suis très honnête — l'équipe précédente à la Mairie du 4^e a investi beaucoup d'argent public pour refaire les passages piétons, les remettre aux normes. Aux yeux des habitants ordinaires, ce n'est pas spectaculaire comme action. C'est sûr que quand on fait un passage piéton, ça coûte très cher. On ne va pas dire tous, si on fait l'inventaire, on va peut-être en trouver quelques-uns qui sont peut-être passés au travers, mais globalement, ils ont fait un gros travail de mise aux normes des passages piétons dans l'arrondissement. Ponctuellement, il peut en rester à faire, mais ce travail a été fait.

Après, je voulais juste aborder les Voies Lyonnaises. Quand il y a les concertations publiques auxquelles vous avez pu assister pour les différentes Voies Lyonnaises, c'est une problématique qui revient souvent, la traversée des Voies Lyonnaises ; on le sait bien. Et même certaines qui n'étaient pas des Voies Lyonnaises, mais déjà des pistes cyclables très fréquentées. Je pense notamment à celle dans le 3^e, à proximité du marché quai Augagneur, avec les forains et les traversées de cagettes. C'est un problème, en effet, mais c'est le problème du partage de la voirie. On le sait bien, il y a des nouveaux usages.

Vous parlez de la trottinette, c'est vrai qu'il n'y a plus que deux opérateurs. Il y en a beaucoup moins qu'avant et j'ai lu dernièrement que les deux pensaient d'ailleurs fusionner entre eux. Il y a ces emplacements maintenant qu'on a mis en place, qui permettent de déposer la trottinette. Autrement, le compteur de location continue de tourner. Ce qui fait que si vous ne la posez pas là, vous continuez à payer. Ça permet d'éviter d'avoir des trottinettes un peu partout, bien qu'il en reste, je suis d'accord, mais ça s'est beaucoup amélioré.

Sur les Voies Lyonnaises, évidemment qu'on en tient compte dans les traversées de manière à ce qu'il n'y ait pas une double traversée, à la fois celle des voitures et celle des vélos, parce que ça fait double traversée, double possibilité de rencontre. La puissance publique peut faire des choses dans le cadre des aménagements, c'est aussi le faire ensemble. C'est-à-dire qu'à un moment, chacun est responsable.

On voit ici, où il y a un passage piéton et pas de feu, des voitures ne pas s'arrêter bien que des piétons soient engagés ; ils leur passent devant. C'est la même chose pour les trottinettes, les vélos. On est tous citoyens, cyclistes, piétons à un moment. C'est aussi à chacun de nous de prendre en compte l'autre dans ses déplacements, pour accompagner au moins les aménagements. Même si ce que vous soulevez est exact.

(intervention inaudible)

Ah mais les irresponsables, il y en a en voiture, il y en a en vélo, il y en a dans tous les modèles. Moi qui m'occupe de la sécurité de l'arrondissement, sur la vitesse automobile, je peux vous dire qu'on a des plus de 100 kilomètres/heure dans l'arrondissement, vérifiés, constatés. Pas en vélo, en voiture ! Dans des zones à 30 kilomètres/heure, je vous précise. Des gens pris à plus de 100 kilomètres/heure dans des zones à 30. On l'a régulièrement.

Alexandre CHEVALIER :

Juste en complément. Moi, j'ai entendu le Maire de Lyon évoquer, — même plus qu'évoquer — que vont être mises en place des campagnes de verbalisations des cyclistes, trottinettistes et autres qui ne respecteraient pas le code de la route. Donc ça, c'est prévu. Après, je n'ai pas de date, mais il l'a bien en tête et il veut que ça soit mis en place sur la ville en 2024.

Brigitte GILLET :

C'est fini, vous n'avez plus de questions ?

Justine NAHON :

Comme je m'occupais du handicap, je voulais juste savoir si, par exemple, dans le 4^e arrondissement, il reste encore des emplacements si l'Adapei veut faire un foyer de logements à la Croix-Rousse ? Est-ce qu'il reste encore de la place ? Est-ce qu'il y a possibilité de faire à la Croix-Rousse ?

Aline GUITARD :

Il reste du foncier, si telle est votre question. Pas beaucoup de foncier public, c'est clair, parce que beaucoup de choses ont été vendues. Mais il reste du foncier sur lequel des promoteurs, pour l'instant, se battent et ne peuvent rien faire parce qu'ils veulent bien faire du logement mais pas de logement social. Ils veulent acheter très, très cher.

Il y a des projets partenariaux qui sont en train de se monter avec Lyon Métropole Habitat et Bouygues sur le quai Gillet, pas sur le quai Serin. Il y a des tènements qui sont encore disponibles, à voir comment l'Adapei peut travailler avec le promoteur. C'est tout à fait possible quand j'ai des promoteurs, de les renvoyer en disant « pour la part sociale, vous pouvez aller travailler ».

Il y a par ailleurs des projets sur des tènements publics qui se travaillent. Lyon Métropole Habitat, travaille sur une restructuration et des constructions rue Chazière, sur son propre tènement. Si l'ADEPEI souhaitait, elle pourrait peut-être prendre contact avec Lyon Métropole Habitat pour savoir dans quelle mesure c'est possible de s'intégrer à l'intérieur de ce projet.

À terme — pas sur ce mandat, mais peut-être sur le mandat d'après —, Grand Lyon Habitat travaillera sur la partie nord de son tènement à Pernon. Pour l'instant, le projet s'est concentré sur le sud parce que c'est déjà énorme. Il faut enterrer les parkings, construire trois petits bâtiments. Mais un jour, ils auront à se poser la question de réorganiser leur tènement au Nord, avec les mêmes exigences, d'enterrer les parkings et du coup, d'avoir un peu plus d'espace pour construire. Donc, peut être aussi, sur ce terrain-là, il sera possible d'avoir un dialogue avec Grand Lyon Habitat.

Ce n'est pas pour tout de suite, mais en tout cas ça ne ferme pas les portes.

Brigitte GILLET :

Je remercie l'ensemble des intervenants de ce CICA qui j'espère, vous a permis de préciser un certain nombre de vos questionnements.

Vous avez bien compris qu'on a continué à discuter avec vous et relayer vos questions et vos remarques.

Le prochain CICA aura lieu le 13 mars. La réunion préparatoire du CICA aura lieu le 5 février. Ce CICA portera sur les ondes et les personnes hypersensibles aux ondes.

Avant de clore ce CICA, je voulais remercier Lionel LERCH et Achille AUDOUARD pour leur aide à la préparation de ce CICA, et Loïc CHEVRETTE pour la partie technique.

Je laisse le soin à Monsieur le Maire de conclure.

RÉMI ZINCK :

Je vais être rapide. Merci, Brigitte, Merci à vous toutes et tous.

Vous pouvez rester pour le conseil d'arrondissement si vous le souhaitez, qui commence dans environ un quart d'heure. Vous êtes les bienvenus.

Autrement, je vous dis au prochain CICA, au 13 mars. Merci à toutes et tous.